



CONFEDERATION
DES SYNDICATS MEDICAUX FRANCAIS



79 rue Tocqueville, 75017 PARIS

Le 24 août 2010

Pourquoi les gynécologues-obstétriciens doivent voter pour les listes C.S.M.F ?

Où en est-on ?

Malgré les promesses du Chef de l'Etat en 2007, rien n'a changé. Les problèmes des gardes et de la responsabilité découragent les jeunes de choisir cette spécialité, et rien n'a bougé pour eux :

En particulier les problèmes assurantiels demeurent, et même s'aggravent depuis les dernières discussions : le trou de garantie au-delà de 10 ans après cessation d'activité et la limitation à 3 millions d'€ des indemnisations qui devait être porté à 6 voire 10 millions d'€ n'est toujours pas acté. Pire les pouvoirs publics se désengagent, et semblent vouloir se décharger sur les assurances.

La loi Bachelot finit de décourager les obstétriciens libéraux, le règlement arbitral n'apporte rien de nouveau, et la prochaine convention n'arrivera, dans le meilleur des cas qu'en 2011, après les prochaines élections aux URPS...que de temps perdu !

Les retards d'évolution tarifaire, l'absence de revalorisation depuis la dernière CCAM des actes d'obstétrique, l'absence d'intégration du coût de la pratique, le gel de la mise en œuvre du secteur optionnel, les menaces sur le secteur II, sont autant de sujets de mécontentement. En attendant les primes assurantielles atteignent des niveaux record, sans garantie d'efficacité pour autant, et l'aide à l'assurance de la CNAM est plafonnée...alors que les accoucheurs sont massivement engagés dans une démarche qualité. La situation devient donc intenable en particulier pour les praticiens bloqués en secteur I depuis tant d'années.

Ce que la CSMF propose

- > une revalorisation tarifaire des actes d'obstétrique qui passe par le déblocage de la CCAM technique avec une reconnaissance du coût de la pratique qui tienne compte de la réalité des charges avec l'intégration du coût de la RCP pour les actes à responsabilité.
- > **Le vote d'une loi garantissant, d'une manière pérenne, les obstétriciens et leurs familles face au risque assurantiel.**
- > La rémunération des gardes pour tous les obstétriciens, ce qui n'est pas le cas actuellement.
- > Le secteur optionnel doit être mis en œuvre, pour ceux qui le souhaitent, en préservant le secteur 2.

Les obstétriciens ne doivent pas devenir des prestataires de service dans les établissements et se retrouver à la merci de la pression productiviste des partisans de la médecine industrielle auxquels la loi Bachelot a ouvert la voie avec l'instauration du salariat dans les cliniques.

Défendre une vision entrepreneuriale pour sauvegarder l'indépendance des praticiens. La contractualisation directe entre les établissements et les ARS, avec la faculté d'imposer aux praticiens la limitation de leurs actes en secteur 2 sans contrepartie, risque de précariser les médecins. Il faut se protéger !

La CSMF veut mettre en place une convention bouclier pour protéger les praticiens des établissements contre la toute puissance des ARS.

Dr. Jean François REY,
Président de l'U.M.E.S.P.E./CSMF

Dr. Bernard HUYNH,
*Représentant du SYNGOF
au Comité Directeur de l'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F*

Si vous voulez dire STOP au massacre de la médecine spécialisée ne laissez pas passer cette occasion d'exprimer votre ras-le-bol ! Le gouvernement doit en tenir compte ! Trop c'est trop !

VOTEZ UTILE, VOTEZ CSMF !

Toutes les informations sur les élections aux URPS et les prises de positions de la CSMF sur : www.elections.csmf.org